

Communiqué SALSA condamnant la proposition de loi brésilienne #490/2007

La *Society for the Anthropology of Lowland South America*, une organisation savante internationale composée de Professeurs, d'étudiants et de professionnels, joint sa voix à celle des leaders indigènes protestant contre le Projet de Loi #490/2007, actuellement en débat au Congrès brésilien. Mercredi 23 Juin 2021, cette loi a franchi un obstacle procédural au sein du Comité de la Constitution, de la Justice et de la Citoyenneté. Elle doit maintenant être étudiée par la Chambre plénière des Députés (la chambre basse du Congrès brésilien), puis, si elle est acceptée, faire l'objet d'une audition au Sénat.

Fortement soutenue par le secteur agro-industriel, la loi #490 prévoit plusieurs modifications des droits territoriaux des peuples indigènes tels que garantis par la Constitution brésilienne. La loi applique la « thèse du délai » (*marco temporal*) à la question de la délimitation des territoires autochtones. Selon cette théorie juridique marginale, les Peuples Autochtones du Brésil n'ont droit qu'aux terres qu'ils occupaient au moment de la promulgation de la Constitution brésilienne (octobre 1988). Si elle était adoptée, la norme *marco temporal* empêcherait probablement la délimitation de tout autre territoire autochtone (237 territoires sont actuellement dans le flou juridique), tout en mettant en danger les 441 territoires autochtones entièrement délimités et enregistrés. En outre, la loi n° 490 ouvrirait les territoires indigènes aux activités prédatrices, notamment l'exploitation minière, l'élevage, l'agro-industrie commerciale et la construction de barrages. Elle va jusqu'à permettre à l'État de « reprendre » des terres en cas d'« altérations significatives des traits culturels » au sein des Communautés Indigènes. Enfin, la loi menace les personnes vivant dans un isolement volontaire en imposant des contacts non sollicités à des Communautés Indigènes très vulnérables par des tiers, tels que des missionnaires, au nom du « bien public ».

En tant qu'anthropologues engagés dans la défense des droits des peuples des basses terres d'Amérique du Sud, nous sommes choqués et attristés par le large soutien dont bénéficie cette loi au Congrès brésilien. Les droits des peuples autochtones au territoire et à l'autodétermination ne sont pas seulement clairement garantis par la constitution brésilienne, mais ils sont également étayés par de nombreux traités internationaux dont le Brésil est signataire (par exemple, la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones). La Constitution brésilienne garantit en outre le droit des peuples autochtones à être consultés, à prendre des décisions à leur manière et de voir ces décisions respectées par l'État. D'un point de vue plus général, les peuples indigènes et leurs territoires antécédent de plusieurs millénaires la fondation du Brésil et ont été considérablement réduits par la violence, la maladie et les déplacements forcés pendant cinq cents ans de colonialisme.

Sur cette base, nos collègues de la communauté juridique ont conclu que la loi #490 est clairement anticonstitutionnelle. En plus de violer les "droits originels au territoire" des Peuples Autochtones (articles 231 et 232 de la Constitution), la loi représente un amendement *de facto* à la Constitution et doit donc atteindre un seuil législatif beaucoup plus élevé qu'un simple projet de loi voté à la majorité. Nous espérons que la Cour suprême fédérale invalidera rapidement cette loi après son adoption par le Congrès et le pouvoir exécutif. En attendant, nous craignons que des lois comme celles-ci, même si elles échouent, continuent à encourager de nouvelles invasions de terres, accompagnées d'une violence, d'un racisme et d'une déshumanisation accrues contre les Peuples Indigènes du Brésil.

Le fait que le projet de loi ait été approuvé en commission alors que les manifestants indigènes étaient brutalement réprimés à l'extérieur de la Chambre du Congrès - la police militaire utilisant des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes contre des manifestants pacifiques, y compris des personnes âgées et des enfants - et que le discours de la députée indigène Joênia Wapichana ait été interrompu à l'intérieur de la chambre, est un symbole grave.

SALSA s'oppose fermement au PL#490/2007. Cette loi donne le feu vert aux accapareurs de terres, mettant en péril la vie et les espoirs des Peuples Indigènes ainsi que l'existence même des systèmes socio-environnementaux dont ils sont les gardiens. Pour reprendre les mots de l'avocat et leader indigène Eloy Terena : « Le PL#490 est la déclaration d'extinction des Peuples Indigènes ». SALSA soutient les Peuples Indigènes du Brésil dans leur lutte pour le territoire, l'éducation et la santé et fera tout son possible pour que ces droits soient appliqués et garantis.

Le 26 Juin 2021.